

## **LE BUREAU D'ÉTUDES ET DE COORDINATION DES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES FRANCO-ALLEMANDS : UNE EXPÉRIENCE ÉPHÉMÈRE**

Le 7 mars 1935, Henri Nominé, député-maire de Sarreguemines, rendait publique la création dans sa cité d'un Bureau d'études et de coordination des échanges économiques franco-allemands. Placé sous la responsabilité du premier magistrat, l'organisme est affecté à un service de la mairie, la division "Economie, Constructions et Instruction (E.C.I.)". Au regard des nombreux bureaux, offices et groupements qui s'intéressent, au milieu des années trente, aux relations économiques franco-allemandes, cette création n'en est que plus surprenante. Pourquoi cet organisme supplémentaire ? Et ce d'autant plus que son existence fut brève ! En effet, en juin 1935, le nouveau maire Nicklaus décidait de supprimer le service. Cette suppression n'est pas le fruit d'un "simple règlement de compte municipal", car le nouveau magistrat continue à suivre le dossier franco-allemand, avec des moyens différents cependant. Il convient dès lors de réfléchir aux causes de la fermeture du Bureau. Celle-ci est-elle liée au fonctionnement propre de l'office ou tient-elle de facteurs plus profonds ? Genèse, administration et échec du Bureau d'études et de coordination constituent la trame de la présente étude.

### **La genèse du Bureau d'études et de coordination des échanges économiques franco-allemands**

L'idée de la création à Sarreguemines d'un bureau s'intéressant aux échanges économiques franco-allemands suit son chemin à partir de janvier 1935. Le jour même où s'ouvrent à Berlin des négociations économiques entre le Reich et la France, le 21 janvier 1935, Henri Nominé confie à la division E.C.I. de la mairie de sa ville le soin de contacter tous les acteurs économiques et sociaux, et, de consigner par écrit tous leurs désirs. Il adresse une lettre à son chef de service pour lui faire part de son souhait d'obtenir "ces suggestions dans un délai très rapproché car", poursuit-il, il est "très préoccupé de l'urgence du problème sarrois." Où en est-on dans cette question à ce moment précis ?

Le 5 décembre 1934, la Société des Nations (S.D.N.) avait émis le voeu que, quel que soit le cas de figure issu du plébiscite du 13 janvier 1935, les deux pays trouvent un terrain d'entente pour éviter à la Sarre des perturbations économiques. Deux hauts fonctionnaires -J. Rueff pour la France et J. Berger pour le Reich- se

rencontrent bien avant le plébiscite pour préparer le rattachement. Au lendemain du scrutin, ils tombent d'accord sur le principe visant à appliquer 8 jours avant la fin de la période transitoire la législation douanière et monétaire allemande en Sarre. D'ici là il faut trouver un arrangement qui respecte les volontés de la S.D.N. Ce régime transitoire franco-sarrois, comment le conçoit-on ?

Le Quai d'Orsay souhaiterait concéder certains avantages à l'économie sarroise. Il en attend une contrepartie politique : l'entente franco-allemande et le renoncement définitif du Reich à l'Alsace-Lorraine. Le ministère des Finances est sur la même longueur d'ondes, mais pour d'autres raisons. Les faveurs faites aux Sarrois accélèreraient le remboursement des mines et des créances françaises. Ces positions inquiètent les parlementaires alsaciens-lorrains. Paul Elbel, député des Vosges et ancien directeur des Accords commerciaux au ministère du Commerce, met en garde contre les dangers que provoquerait "une brusque rupture d'équilibre des échanges... entre des populations habituées à vivre depuis 75 ans en étroite communauté". Henri Meck, député du Bas-Rhin, s'oppose à ce que l'agriculture lorraine et alsacienne renonce "à des débouchés intéressants dans le bassin industriel de la Sarre". Henri Nominé a, quant à lui, l'idée de sonder ses administrés sur cette question. C'était à son avis le seul moyen pour défendre efficacement les intérêts d'un espace économique que le plébiscite allait démanteler.

Le sondage permet au député-maire de se faire une idée précise des vœux de ses concitoyens. Les associations agricoles demandent le maintien des courants d'exportation vers la Sarre. Les plus virulents sont les marchands de bestiaux et les minotiers. Le petit commerce sarregueminois, à travers son chef de file, P. Muller, se prononce pour une zone de circulation frontalière, peu étendue certes, mais incluant obligatoirement Sarrebruck. Robert Schuman, qui avait lancé cette idée, voulait lui maintenir Sarrebruck hors de cet espace. En raison même du volume de leurs affaires avec la métropole sarroise, les commerçants sarregueminois ne pouvaient être qu'opposés aux souhaits du député de l'arrondissement de Thionville-Est. Le son de cloche est légèrement différent chez les industriels. Le président de leur groupement, Cazal, directeur des Faièneries de Sarreguemines, est favorable aux contingentements imposés aux produits sarrois.

Or tout ce "beau monde", ne peut accepter les "Accords Sarrois" signés à Paris les 14 et 21 février 1935. Les textes confirment simplement la réalité des échanges traditionnels entre la France et la Sarre. Ils comportent cependant deux lacunes. Ils sont

d'une part temporaires (jusqu'au 30 juin 1935) et, d'autre part, subordonnés à un accord sur les paiements, car l'Allemagne pratique un contrôle des change draconien. Si les agriculteurs maintiennent encore leurs ventes, ils ne peuvent ignorer la date butoir du 30 juin.

Commerçants et industriels ont, en revanche, été sacrifiés immédiatement. Les premiers doivent dorénavant s'accommoder du régime douanier allemand. Quant aux seconds, ils craignent l'invasion des produits industriels sarrois. Des accords pour le moins catastrophiques à l'échelle locale !

Des textes si imparfaits ne peuvent venir, pour Henri Nominé, que de la méconnaissance des réalités de la part des négociateurs français. Si ceux-ci ont un aperçu global du commerce franco-allemand, ils ignorent en revanche presque tout des échanges entre la Sarre et la France, et, par-dessus tout, des relations entre la Lorraine et la Sarre. Pour le parlementaire sarregueminois, les négociateurs auraient dû "s'intéresser à ce qui se passe sur l'axe Sarrebruck-Sarreguemines". Toute négociation se prépare en consultant les professionnels, en s'adressant à la base. Pour éviter qu'une discussion future soit à ce point défavorable à la France, et surtout à la Lorraine orientale, il crée le Bureau d'études et de coordination des échanges économiques franco-allemands.

### **Le Bureau d'études et de coordination des échanges économiques franco-allemands**

Le communiqué, qui annonce à la presse la constitution du Bureau, mentionne les trois objectifs qu'il convient d'atteindre. La priorité c'est de réunir toute la documentation et toutes les statistiques -aussi bien françaises, qu'allemandes- concernant les échanges économiques entre la Lorraine orientale, le Bas-Rhin et la Sarre. Il s'agit, ensuite, avec les professionnels de la région citée, d'organiser une collaboration continue pour faire pression sur les pouvoirs publics et d'échafauder certaines propositions visant à maintenir les échanges. Le Bureau, enfin, renseignera périodiquement l'opinion publique sur ces problèmes et, au besoin, lui demandera d'agir dans le sens des intérêts du pays de Sarreguemines. A quelques mois des élections municipales, le député-maire définit les contours de son combat : "défendre les échanges entre Sarrebruck et son arrière-pays alsacien-lorrain". Au bureau de fournir la logistique !

Le 18 mars 1935, le chef du jeune organisme, Dimofski, passe commande au *Metropol Gesellschaftsburo für Zeitungsauschnitte* à

Berlin d'un abonnement pour la livraison de toutes les coupures de la presse allemande concernant les échanges économiques franco-allemands. Le "Saarbrücker Zeitung", interdit en Alsace-Lorraine, lui parvient sous pli fermé. Le 23 mars, il s'abonne au tarif douanier allemand et réunit ainsi tout l'arsenal documentaire nécessaire à la compréhension des mécanismes complexes du protectionnisme. La même quête d'informations est effectuée en France. Dix sept quotidiens parmi lesquels une dizaine de l'Est français, sont épluchés, triés et les articles classés. Le 14 mars 1935, Henri Nominé tente de faire inscrire le Bureau sur les registres de l'Office franco-allemand des paiements commerciaux. Sans succès, car la demande est rejetée en avril 1935. Une masse documentaire importante prend ainsi le chemin de la mairie de Sarreguemines. Reste à fédérer les intérêts des professionnels.

Les agriculteurs soutiennent sans réserve les initiatives d'Henri Nominé. Ils alimentent financièrement le Bureau, conçoivent avec lui des projets et des actions. Le député-maire, ancien ingénieur agronome, a lui-même présidé le 9 mars 1935, la délégation française des représentants de l'agriculture et du commerce des bestiaux qui avait négocié avec son homologue allemand les contingents de viande tolérés en Sarre. À ces titres, il jouit d'une confiance sans limite dans le monde agricole. Les commerçants pensent que le Bureau devrait jouer un rôle essentiel auprès de l'Office franco-allemand des paiements commerciaux. Ils l'imaginent comme un moyen de pression destiné à favoriser le recouvrement rapide de leurs créances. Les industriels, quant à eux, collaborent plus timidement au projet. Ils se prononcent en faveur de son existence, mais dénoncent en permanence les contingents accordés aux produits de l'industrie sarroise. Pouvaient-ils cependant se couper de la perspective d'un "projet économique pour Sarreguemines" que le Bureau a également essayé d'élaborer ?

La frontière politique ouvre en effet une nouvelle perspective pour la place de Sarreguemines. Pour être certain que les échanges profitent à la Lorraine orientale, ne faudrait-il pas que la cité des Faïenceries devienne un pôle commercial et, qu'elle modernise donc ses infrastructures ?

Deux projets sont esquissés. Le premier avec l'aide du Comité Agricole et des principaux marchands de bestiaux de l'arrondissement, prévoit la transformation des abattoirs de Sarreguemines en abattoirs d'exportation vers l'Allemagne (rang occupé par ceux de Metz). Si cela se réalisait, les éleveurs locaux seraient prioritaires pour les ventes au Reich. "Ce commerce -comme le note Nominé- ne profiterait donc plus aux marchands de la Villette". Le second

projet cherche à améliorer le rang de la gare de Sarreguemines. En devenant gare internationale, elle pourrait suppléer le poste frontière de Forbach - Brême d'Or, au 1<sup>er</sup> mars 1935 hiérarchiquement point de passage obligatoire du commerce franco-allemand. La nouvelle situation sarroise laisse également espérer le "détournement" par Sarreguemines des lignes du Luxembourg vers l'Alsace et la Suisse.

Au bout du compte, malgré sa vitalité imaginative, le Bureau n'a pas répondu aux objectifs fixés. Il est absent de toutes les négociations du printemps 1935. La zone frontalière spécifique s'éloigne et les courants d'échange avec la Sarre reculent (de mars à avril 1935, le commerce frontalier diminue de 15 % ; en octobre, ce commerce s'est totalement effondré). Tirant les leçons de ce constat, Nicklaus, élu maire en mai 1935, supprime en juin le Bureau. Dorénavant les professionnels ne pouvaient plus que s'adresser aux organismes nationaux : groupement des compatriotes français ayant en Sarre des Biens et Intérêts, S.I.C.A.P., O.F.A... A défaut d'avoir pu se constituer en zone spéciale, l'espace économique local rentrait en juin 1935 dans l'espace national. C'est davantage le résultat de phénomènes profonds que "d'une vengeance municipale".

## **Les raisons d'un échec**

Le Bureau n'avait que peu de chances de réussite. Trois faits expliquent ce quasi-abandon immédiat du projet d'Henri Nominé.

Il suffit d'abord de laisser parler les différents acteurs économiques pour comprendre que les positions sur la question sarroise étaient diamétralement opposées. Casal, président du groupement des industriels de l'Est lorrain, s'étonne dans une lettre à Marchandau, ministre du Commerce, "des faveurs faites à l'industrie sarroise après les résultats insultants du plébiscite". Pour lui, l'industrie locale a été sacrifiée à l'agriculture. A son avis, "au 30 juin, la frontière économique doit correspondre à la frontière politique". Une telle position inquiète les agriculteurs qui, au même moment, demandent aux parlementaires "d'insister tout particulièrement pour que l'importation de produits industriels soit largement compensée par l'exportation de produits agricoles". Des intérêts aussi contradictoires pouvaient-ils assurer le succès d'un organisme au sein duquel la collaboration devenait impossible ? Nominé devait d'ailleurs choisir son camp -formation oblige- : l'agriculture.

Le Bureau est également victime de la politique économique et financière de la France à l'égard du Reich. Pour Paris, les intérêts financiers sont prioritaires. Dans le cadre du clearing franco-allemand, le solde commercial est défavorable à la France. L'excédent laissé à l'Allemagne doit lui permettre d'honorer ses dettes. Les intérêts des exportateurs français sont donc sacrifiés. Mais Paris se doit également de privilégier les importations. Comment dans ces conditions ne pas comprendre le mécontentement des industriels ? Ce système s'applique à partir de 1935 aux échanges entre la Sarre et la France. Il ne peut pas conserver les courants d'échanges habituels dans la zone transfrontalière.

L'expérience témoigne enfin -paradoxe pour quelqu'un qui voulait renseigner les décideurs français- d'une méconnaissance des intentions de Berlin. L'économie du réarmement exige des importations de matières premières qu'il faut contrôler pour ne pas compromettre l'équilibre des paiements, à moins de se procurer des devises. La solution existe : le Reich doit faire admettre la nécessité d'un solde commercial actif. A cet effet, l'Allemagne dispose d'un argument : le service de la dette. Il s'agit d'amener les partenaires -au nom de leur propre intérêt- à participer au relèvement de la situation économique de l'Allemagne. Berlin a également entrepris un important effort agricole pour mieux assurer son ravitaillement. Cet effort est complété par une campagne en faveur des produits de substitution (Ersatz). Dans le cadre de cette politique, les objectifs d'Hitler sont clairs pour la Sarre. Dans un délai d'une année (début 1936), la production allemande doit couvrir 80 % des besoins agricoles sarrois. Les importations en provenance de la Lorraine orientale ont-elles, dans ce contexte, encore un avenir ? En revanche, les exportations de produits industriels sarrois créeront le surplus nécessaire au service de la dette et aux achats des matières premières de l'économie militaire.

Henri Nominé et son Bureau avaient-ils les moyens d'infléchir ces orientations nécessairement défavorables à leur projet ? En octobre 1935, la frontière économique est quasiment fermée entre la Sarre et son arrière-pays lorrain, car le régime transitoire prend fin. Les échanges restent limités au commerce du charbon et du fer. Ils reprendront en 1940.

Né dans le contexte particulier de la question sarroise, le Bureau d'étude et de coordination des échanges économiques franco-allemands voulait être un groupe de pression cherchant à préserver les échanges habituels entre la Sarre et la proche Lorraine. La réalisation de cet objectif supposait que Sarregue-

mines devienne la tête de pont, le point de passage des échanges entre la France et l'Allemagne.

Avec peu de moyens, réduit souvent au seul interventionnisme du député-maire, le Bureau dut se contenter d'enregistrer les résultats des négociations franco-allemandes, sans pouvoir les infléchir. Industriels et financiers français, hauts fonctionnaires et politiques décidés à faire du rattachement de la Sarre un cas de collaboration franco-allemande ont contrecarré ses finalités. La politique d'austérité des Nazis ne pouvait que le desservir. Parce que trop liée à ce contexte, l'idée n'avait que peu de chances de s'imposer. En supprimant un service qui n'avait pas répondu à ses objectifs, Nicklaus arrêtait une tentative originale venue trop tard et de manière précipitée.

Sylvain SCHIRMANN

### Sources et bibliographie

“Papiers Nominé” aux Archives Municipales de Sarreguemines. L'auteur remercie D. Hemmert, archiviste municipal, de lui avoir permis l'accès à ces sources.

Sylvain SCHIRMANN, *Les relations économiques et financières franco-allemandes - 24 décembre 1932 - 1<sup>er</sup> septembre 1939*, thèse de Doctorat, Université R. Schuman, Strasbourg, 1993.

François ROTH, *Les relations économiques entre la Lorraine et le territoire de la Sarre*, dans *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, tome XXV, numéro 4, octobre - décembre 1993, p. 507-522.